

Fiche bâtiment [2]

B1 Type de travaux (*) : Bâtiment démolé
 B2 N° de parcelle (*) : 1187
 B3 N° ECA : B15
 B4 Rue/lieu (*) : Avenue de St-Jean
 B5 Dénomination du bâtiment :
 B6 Nombre d'entrées avec adresse : 0

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Construction particulière (transformateur, silo, arrêts de bus)
 Classe : Garages
 B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 12
 B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 12
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 0 Pour les activités [m²] : 0
 B11 Cube SIA [m³] : 36
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 1
 B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 0
 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
 Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :
 B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non
 B15 Système de chauffage (*) : Pas de chauffage
 Puissance du chauffage [KW] : 0
 B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :
 Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.
 Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450
 B17 Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :
 B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés et démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire), joindre avec la demande de permis de construire 4 exemplaires papier du diagnostic amiante "avant travaux" effectué par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (2 ex. pour la commune et 2 ex. pour la CAMAC).
 Ajouter votre rapport amiante en [format électronique...](#) pour ce bâtiment

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
 Façades en lames bois, brun foncé
 Mode de couverture, couleur :
 Tuiles terre cuite, rouge
 Type de fermeture : Stores Volets
 b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
 44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
 (cocher aussi la question No 408)
 45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
 b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
 c) Contenance du réservoir d'huile : litres
 d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
 46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
 Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
 b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

**Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**

Surface de référence énergétique

- SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
 474. Halles gonflables EN 8

Installations techniques du bâtiment

449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC) 75
 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
 b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
 c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
 463. Installation de ventilation EN 4
 464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
 466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
 475. Résidences secondaires EN 3

Divers

470. Installation de chauffage en plein air EN 10
 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
 Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)